

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 octobre 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 18 septembre 2023 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-09-325

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2023, avec la modification suivante :

AJOUTER : 5.9 Résolution pour modifier la résolution 2023-06-218, adoptée le 5 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande de monsieur Rénaud Larocque pour utiliser gratuitement une salle au Carrefour des générations.

4.2 - Dépôt d'une lettre du Show de la Rentrée.

4.3 - Dépôt de documents de la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, madame Sonia Bélanger.

4.4 - Invitation du Club des Lions d'Acton Vale au souper-bénéfice.

4.5 - Dépôt d'une demande de madame Véronique Bernard.

4.6 - Demande de commandite du Club équestre de la MRC d'Acton.

4.7 - Demande de monsieur Éric Lachance.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

5.2 - La semaine québécoise de réduction des déchets 2023 - Proclamation.

5.3 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2023 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 4 août 2023.

5.4 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'UMQ - Honoraires professionnels.

5.5 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.4 - Réfection des infrastructures rue de la Mine.

5.6 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.1 - Réfection bibliothèque.

5.7 - Certificat de réception définitive des ouvrages.

5.8 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2023 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 29 août 2023.

5.9 - Résolution pour modifier la résolution 2023-06-218, adoptée le 5 juin 2023.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2024.

10 - GREFFE MUNICIPAL

10.1 - Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Cain Lamarre.

10.2 - Avis de motion et présentation du règlement 013-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003, afin de revoir certaines dispositions relatives à l'entreposage de véhicules accidentés.

10.3 - Résolution pour accepter le premier projet de règlement 013-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003 afin de revoir certaines dispositions relatives à l'entreposage de véhicules accidentés et déterminer la date de l'assemblée publique de consultation.

10.4 - Résolution pour autoriser la greffière à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture de carburant sans plomb régulier - sans service à la pompe pour la période du 01 décembre 2023 au 30 novembre 2025.

10.5 - Facturation des quotes-parts dans les fonds de garantie - Regroupement Estrie.

10.6 - Résolution pour désigner une mandataire en matière de toponymie.

10.7 - Mandat à Innovision+ - Services professionnels de géographie électorale.

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'assurance accident et vie des pompiers à temps partiel.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Résolution pour autoriser une dépense excédentaire liée au contrat du marquage de la chaussée.

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur d'Acton Vale - Édition 2023-2024.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-09-326

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2023-09-327

4.1 - Demande de monsieur Rénaud Larocque pour utiliser gratuitement une salle au Carrefour des générations.

Attendu que la danse en ligne est pratiquée au préau du Donald-Martin sous la direction de monsieur Rénaud Larocque les jeudis de 19h à 21h;

Attendu que monsieur Larocque souhaite continuer cette pratique en automne, mais à l'intérieur, puisque les soirées s'annonceront plus fraîches;

Attendu que monsieur Rénaud Larocque soumet une demande au Conseil pour l'utilisation, sans frais, d'une salle au Carrefour des générations, afin d'y offrir des soirées de danse en ligne gratuitement, les jeudis de 19h à 21h;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de mettre à la disposition de monsieur Larocque, la salle du Carrefour des générations, les jeudis soir, de 19h à 21h, à partir de la mi-septembre au dernier jeudi du mois de mai inclusivement;

Que l'activité sera offerte gratuitement aux participants;

Que monsieur Larocque ou tout autre membre de son entourage ne pourra recevoir de rémunération pour le service offert;

Que la salle doive être remise à son état original à la fin des soirées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 - Dépôt d'une lettre du Show de la Rentrée.

Dépôt d'une lettre de reconnaissance du Show de la Rentrée.

Le conseil en prend acte.

4.3 - Dépôt de documents de la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, madame Sonia Bélanger.

Dépôt d'une lettre et d'un certificat sous la signature de madame Sonia Bélanger, ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé.

Le conseil en prend acte.

2023-09-328

4.4 - Invitation du Club des Lions d'Acton Vale au souper-bénéfice.

Attendu que le Club des Lions d'Acton Vale organise un souper-bénéfice - Spaghetti et danse country pour amasser de l'argent pour les organismes de la communauté et invite les membres du conseil de la Ville d'Acton Vale à leur souper et soirée, le samedi 7 octobre 2023 au Centre communautaire;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 35 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club de Lions d'Acton Vale, pour l'achat d'UN (1) billet à 35.00\$ chacun, afin de permettre à une personne d'assister au souper-bénéfice.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-329

4.5 - Dépôt d'une demande de madame Véronique Bernard.

Attendu qu'avec le nouveau développement de la rue Wurtele et de tous les élèves qui se rendent à l'école ou prennent l'autobus à l'école Roger Labrecque, madame Véronique Bernard demande à la Ville d'installer un

nouveau panneau "Arrêt" à l'intersection des rues Dunken et d'Acton (rue d'Acton direction est, côté sud) ainsi qu'une traverse de piéton;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'installation d'un panneau arrêt obligatoire sur la rue d'Acton, direction est, côté sud;

Que la Ville fera des vérifications auprès du service des Travaux publics afin de voir la faisabilité pour une traverse de piéton;

De transmettre copie de la présente au service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-330

4.6 - Demande de commandite du Club équestre de la MRC d'Acton.

Attendu que le Club équestre de la MRC d'Acton sollicite la Ville d'Acton Vale pour renouveler sa commandite;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 70 \$ à titre de commandite, payable à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club équestre de la MRC d'Acton;

Que la Ville d'Acton Vale demande aux membres du Club équestre de bien vouloir respecter les sentiers de ski de fond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-331

4.7 - Demande de monsieur Éric Lachance.

Attendu que monsieur Éric Lachance, gérant de l'équipe de hockey des Lions M18(A) souhaite organiser des soirées de commandites ouvertes à tous les vendredis 22 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 22 décembre 2023, afin d'amasser des fonds nécessaires pour organiser des tournois à l'extérieur;

Attendu que monsieur Lachance demande une participation financière à la Ville en fournissant gratuitement le Carrefour des Générations ou en accordant un rabais substantiel pour la tenue des soirées de commandites;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accorde déjà une aide de 60% du coût de l'activité pour chaque inscription des joueurs, et ce pour un montant maximum de 250\$ par inscription;

Qu'en vertu du protocole d'entente, article 4.3, il est mentionné que l'organisme s'engage à ne déposer aucune autre demande d'aide financière ou de tout ordre à la Ville durant l'année.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense prévue.

2023-09-332

5.2 - La semaine québécoise de réduction des déchets 2023 - Proclamation.

Attendu que l'édition 2023 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 29 octobre;

Attendu que la Ville d'Acton Vale juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Attendu qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale proclame la semaine du 20 au 29 octobre 2023 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le Conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-333

5.3 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2023 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 4 août 2023.

Attendu le dépôt du budget révisé 2023 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 4 août 2023;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le budget révisé 2023 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-334

5.4 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'UMQ - Honoraires professionnels.

Attendu la réception de la facture numéro 169490 en date du 20 juillet 2023, relativement aux honoraires professionnels - Carrefour du capitale humain - Recrutement d'une directrice ou d'un directeur adjoint ainsi que les frais afférents Carrefour du capital humain;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 02-160-00-419 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 2 523.24 \$ plus taxes représentant les honoraires professionnels;

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 02-160-00-419 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 4 258.10 \$, représentant les frais afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-335

5.5 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.4 - Réfection des infrastructures rue de la Mine.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.4, relatif aux travaux de réfection des infrastructures rue de la Mine;

Attendu la recommandation de monsieur François Pothier, ing., de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 43 237.76 \$ plus taxes, à Sintra (CDUQC) à titre de paiement du décompte progressif no.4;

De financer cette dépense de 43 237.76 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 007-2020;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.3 – Travaux de réfection des infrastructures rue de la Mine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-336

5.6 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.1 - Réfection bibliothèque.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.1, relatif aux travaux de réfection de la bibliothèque;

Attendu la recommandation de madame Hélène Beaudry, architecte, de la firme Beaudry Palato;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 39 184.65 \$ plus taxes, à 2BR Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.1;

De financer cette dépense comme suit:

29 388.49 \$ plus taxes, par le fonds canadien de revitalisation des communautés et 9 796.16 \$ plus taxes, financer par les surplus libres;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.1 – Travaux de réfection de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-337

5.7 - Certificat de réception définitive des ouvrages.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.5 – Réception définitive des ouvrages, relatif aux travaux de réfection des rues Morgan, Compagna, Roy, Notre-Dame, Bernadette et Beaugrand;

Attendu la recommandation de monsieur Karl Lassonde, ing. Jr. de la firme EXP;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 172 747.25 \$ plus taxes, à Sintra Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 5 – Réception définitive des ouvrages;

De financer cette dépense de 172 747.25 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 002-2021;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 5 – Réception définitive des ouvrages, relativement aux travaux de réfection des rues Morgan, Compagna, Roy, Notre-Dame, Bernadette et Beaugrand.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-338

5.8 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2023 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 29 août 2023.

Attendu le dépôt du budget révisé 2023 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 29 août 2023;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le budget révisé 2023 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-339

5.9 - Résolution pour modifier la résolution 2023-06-218, adoptée le 5 juin 2023.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De modifier la résolution 2023-06-218, paragraphe 7, adoptée le 5 juin 2023 pour y lire :

D'autoriser une dépense d'un montant de 52 428.57 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, établie dans le cadre du Volet 2 du soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles, dont quittance générale et finale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipal et Cour municipale

7.2 Services culturels et sportifs

7.3 Travaux publics

7.4 Direction générale

7.5 Bibliothèque municipale

7.6 Urbanisme

7.7 Trésorerie

7.8 Incendie

7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux

7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2024.

Monsieur Marc Lépine, évaluateur de la MRC d'Acton, a déposé, le 11 septembre 2023, le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2024 qui s'établit comme suit :

Rôle d'évaluation foncière 1 096 781 800 \$.

Le conseil prend acte.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2023-09-340

10.1 - Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Cain Lamarre.

Banque d'heures et service de consultation;

Il est proposé par la conseillère Annie Gagnon, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et, au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.2 - Avis de motion et présentation du règlement 013-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003, afin de revoir certaines dispositions relatives à l'entreposage de véhicules accidentés.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 013-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 013-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

2023-09-341

10.3 - Résolution pour accepter le premier projet de règlement 013-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003 afin de revoir certaines dispositions relatives à l'entreposage de véhicules accidentés et déterminer la date de l'assemblée publique de consultation.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 013-2023 ayant pour titre « Règlement no. 013-2023 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale »;

Ce règlement prévoit :

"De revoir certaines dispositions relatives à l'entreposage de véhicules accidentés"

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 2 octobre 2023 à vingt heures (20 :00) à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le Conseil expliquera le projet de

règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-342

10.4 - Résolution pour autoriser la greffière à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture de carburant sans plomb régulier - sans service à la pompe pour la période du 01 décembre 2023 au 30 novembre 2025.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser la greffière à demander, par voie d'invitation écrite, des soumissions pour l'approvisionnement de carburant régulier sans plomb sans service à la pompe, pour la période du 01 décembre 2023 au 30 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-343

10.5 - Facturation des quotes-parts dans les fonds de garantie - Regroupement Estrie.

Attendu la réception de la facture numéro 169425 en date du 19 juillet 2023, relativement aux quotes-parts dans les fonds de garantie responsabilité – Regroupement Estrie;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 22-10-100-001 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 12 390 \$ représentant les quotes-parts (responsabilité) dans les fonds de garantie pour la période du 1er janvier 2023 au 1er janvier 2024;

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 02-190-00-419 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 1 167.65 \$ plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-344

10.6 - Résolution pour désigner une mandataire en matière de toponymie.

Attendu que la loi reconnaît aux municipalités la compétence pour choisir les noms de leurs voies de communication, parcs publics, édifices et autres lieux municipaux;

Attendu que les municipalités sont cependant tenues, en vertu de l'article 126.1 de la *Charte de la langue française*, de transmettre à la Commission les noms de lieux qu'elles choisissent afin que celle-ci puisse remplir son devoir d'officialisation et de diffusion;

Attendu qu'afin de favoriser le respect de cette obligation de même que le travail de partenariat entre la Commission et la Ville, la Commission demande de désigner officiellement une ou un mandataire en matière de toponymie;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

De mandater la greffière, madame Claudine Babineau greffière, comme mandataire en matière de toponymie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-09-345

10.7 - Mandat à Innovision+ - Services professionnels de géographie électorale.

Attendu que la Ville tiendra des élections municipales en 2025;

Attendu que le territoire est divisé en districts électoraux et qu'en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums*, un règlement ayant pour objet de délimiter les districts électoraux doit être adopté au cours des cinq premiers mois de l'année qui précède celle des élections générales soit, avant le 01 juin 2024;

Attendu que la Ville désire retenir les services d'une firme qui offrira un soutien géographique et technique complet pour les scénarios de (re)délimitation des districts électoraux;

Attendu l'offre de services soumise, le 13 septembre 2023, par Innovision+;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De mandater Innovision+ pour la fourniture d'un service de géographie électorale selon l'offre de services datée du 13 septembre 2023;

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 714.50 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-999, à Innovision+ pour la récupération des données géographiques et alphanumérique requises, géopositionnement précis de tous les électeurs (domiciliés et non-domiciliés) analyse et validation des districts électoraux actuels, recommandation pour le Conseil (étape 1 de l'offre de services);

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 143.00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-999, à Innovision+ pour la formation stratégique des décideurs, préparation de multiples scénarios de redélimitation des districts électoraux, recommandation, description technique et légale du scénario final choisi par le Conseil (étape 2 de l'offre de services);

De financer ces dépenses à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2023-09-346

11.1 - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'assurance accident et vie des pompiers à temps partiel.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le renouvellement et le paiement, à même le poste budgétaire 02-220-00-420, de l'assurance accident et vie (Contrat no.

1LN70) des pompiers à temps partiel de la Ville d'Acton Vale avec la SSQ, Société d'assurance Inc. pour une prime annuelle de 2 125 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

2023-09-347

14.1 - Résolution pour autoriser une dépense excédentaire liée au contrat du marquage de la chaussée.

Attendu que le 20 février 2023, la Ville d'Acton Vale octroyait le contrat pour le marquage de la chaussée à Lignes Maska Inc.;

Attendu un excédent au contrat de 7 948.68 \$ plus taxes, qui provient de l'ajout et modifications du marquage;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser cette dépense excédentaire ainsi que le paiement de 7 948.68 \$, plus taxes à Lignes Maska Inc.;

De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-355-00-639.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

2023-09-348

15.1 - Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur d'Acton Vale - Édition 2023-2024.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du hockey mineur à Acton Vale pour la saison 2023-2024;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service culturels et sportifs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

2023-09-349

19 - VARIA

VOTE DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter le directeur général du Club de pickleball d'Acton Vale, monsieur Michel Percy ainsi que le conseil d'administration pour le franc succès qu'a connue la première édition du Tournoi de pickleball d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 22.

Mme Véronique Bernard	Apporte un commentaire concernant la ligne d'arrêt aux feux de circulation de la rue Daigneault.
-----------------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date